

# Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne

AR Prefecture

Reçu le 04/02/2020  
Publié le 04/02/2020

## Communauté de communes du Briançonnais Plan d'actions



Communauté de communes  
du Briançonnais  
1 rue Aspirant Jan  
BP 28  
05 105 Briançon cedex



**AR Prefecture**

005-240500439-20200128-D2020\_06-DE

Reçu le 04/02/2020

Publié le 04/02/2020

**Axe 0 : Animation****Action 0.1 : Animation et pilotage du STePRiM d'intention****Action très prioritaire****Territoire concerné****Communauté de Communes du Briançonnais****Objectif**

- Mettre en œuvre et assurer le bon déroulement des actions du STePRiM d'intention
- Animer les instances de suivi du STePRiM et mobiliser les différents acteurs tout au long du programme

**Description de l'action**

Le rôle de l'animateur sera de mettre en œuvre les actions du STePRiM d'intention par la compilation des données, la rédaction des cahiers des charges des études, le suivi administratif, technique et financier et le suivi des actions. Il mettra en œuvre et assurera le contrôle du bon déroulement des actions du STePRiM d'intention. Il devra être particulièrement investi dans l'animation du programme afin d'impliquer les acteurs du territoire. Il aura en charge de préparer, organiser et animer les instances de suivi du STePRiM (COTECH, COPIL) et d'assurer la concertation avec les différents acteurs.

Dans un second temps, l'animateur dressera le bilan du STePRiM d'intention et rédigera, sur cette base, le programme d'actions issu d'une stratégie concertée, de prévention des risques de montagne (voir fiche action 0.2).

**Conditions de réalisation**

Un animateur STePRiM sera recruté pour assurer le suivi de la mission

**Pilotage**

Communauté de Communes du Briançonnais

**Maître d'ouvrage**

Communauté de Communes du Briançonnais

## Échéancier

005-240500439-20200128-D2020\_06-DE

Reçu le 04/02/2020

Publié le 04/02/2020

Opération	Année N	Année N+1	Année N+2
Animation du STePRiM d'intention	x	x	X

## Coût

121 500 €

## Plan de financement

Postes de dépenses	Coût €	Recettes	%	Montant €HT
Poste chargé de l'animateur STEPRIM (coût annuel : 40 500 €)	121 500 €	Etat –	40%	48 600 €
		Autofinancement CCB	60,00 %	72 900 €
<b>TOTAL</b>	121 500 €	<b>TOTAL</b>		121 500€

## Indicateurs de suivi

Compte-rendus des actions du STePRiM d'intention  
 Compte-rendus des réunions de COTECH / COFIL

**Axe 0 : Animation****Action 0.2 : Bilan du STePRiM d'intention et rédaction du STePRiM complet***Action prioritaire***Territoire concerné****Communauté de Communes du Briançonnais****Objectif**

- Dresser le bilan technique et financier du STePRiM d'intention
- Préparer la stratégie du STePRiM complet
- Élaborer le dossier de candidature du STePRiM complet

**Description de l'action**

A l'issue du STePRiM d'intention, un bilan technique et financier sera produit afin d'évaluer les actions inscrites dans le STePRiM d'intention.

Sur la base de ce bilan et des volontés politiques locales, un programme d'actions issu d'une stratégie concertée de prévention des risques en montagne permettra d'engager des travaux dans le cadre du STePRiM complet.

La co-construction du STePRiM complet et la concertation associée seront réalisées dans le cadre de cette action.

**Conditions de réalisation**

Réalisation en interne par l'animateur STEPRIM

**Pilotage**

Communauté de Communes du Briançonnais

**Maître d'ouvrage**

Communauté de Communes du Briançonnais

**AR Prefecture**

005-240500439-20200128-D2020\_06-DE

Reçu le 04/02/2020

Publié le 04/02/2020

**Échéancier**

Opération	Année N	Année N+1	Année N+2
Rédaction du bilan du STePRiM d'intention		X	X
Établissement de la stratégie du STePRiM complet		X	X
Rédaction du dossier complet			X

**Coût**

*Le coût du travail de l'animateur est prévu dans le cadre de la fiche action 0.1.*

**Plan de financement**

*Sans objet*

**Indicateurs de suivi**

Rapport du bilan du STePRiM d'intention et tableaux de suivi des actions

Rédaction et dépôt du dossier de candidature du STePRiM complet

**Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque****Action 1.1 : Complément de connaissances sur les aléas***Action prioritaire***Territoire concerné****Communauté de Communes du Briançonnais****Objectif**

- Uniformiser et compléter les connaissances sur les aléas fréquents, centennaux et exceptionnels pour l'ensemble des aléas de montagne.
- Établir une cartographie de ces aléas et les données attributaires sous forme SIG (compatible avec Qgis)

**Description de l'action**

Dans la démarche STePRIM, la caractérisation des aléas passe par la définition de trois scénarii : fréquent, centennal et exceptionnel. Les aléas considérés seront les inondations, les inondations torrentielles y compris les phénomènes d'érosion, les chutes de blocs, les glissements de terrain et les avalanches.

Ce travail permettra de compléter les manques de connaissances sur les aléas, notamment fréquents et exceptionnels. En effet, les aléas centennaux sont connus sur le département des Hautes-Alpes à travers les PPR et les cartographies informatives établis par les services de l'Etat. Sur certains secteurs (par exemple, en cas d'enjeux particulièrement important), ces aléas centennaux pourront être précisés.

Sur la base des éléments de connaissances existants sur le territoire, l'action prévoit la caractérisation de ces aléas fréquents et exceptionnels et éventuellement la précision des aléas centennaux pour :

- l'aléa torrentiel
- l'aléa inondation
- l'aléa avalanche
- l'aléa chute de bloc

Tous ces aléas seront présentés sous forme cartographique.

Concernant l'aléa glissement de terrain, il n'existe pas pour l'instant de méthodologie permettant de le qualifier selon un scénario fréquent ou exceptionnel. Il est donc prévu de repérer les glissements actifs et inactifs.

## Conditions de réalisation

005-240500439-20200128-D2020\_06-DE  
Reçu le 04/02/2020  
Publié le 04/02/2020

Récupération de l'ensemble des données existantes sur les aléas  
Validation par les services de l'Etat des méthodologies à déployer pour la définition de ces aléas

Cette action sera externalisée et confiée à des bureaux d'étude compétents pour chaque aléa.

## Pilotage

*Communauté de Communes du Briançonnais*

## Maître d'ouvrage

*Communauté de Communes du Briançonnais*

## Échéancier

Opération	Année N
Définition et cartographie des aléas torrentiels et érosion torrentielle	X
Définition et cartographie des aléas inondations	X
Définition et cartographie des aléas chutes de blocs	X
Définition et cartographie des aléas avalanches	X
Définition et cartographie des aléas glissement de terrains	X



## AR Prefecture

005-240500439-20200128-D2020\_06-DE  
 Reçu le 04/02/2020  
 Publié le 04/02/2020

## Coût

Connaissances complémentaires par type d'aléas	Coût € HT	Coût € TTC
aléa torrentiel / inondation	6 000 €	7 200€
Erosion torrentielle	7 000€	8 400 €
aléa chutes de blocs	10 000 €	12 000€
aléas avalanches	25 000 €	30 000€
aléa glissement de terrain	3 000 €	3 600 €
<b>TOTAL Connaissances complémentaires</b>	<b>51 000 €</b>	<b>61 200 €</b>

## Plan de financement

Financement fonds Barnier ou BOP à hauteur de 50 % **sur le montant TTC**  
 Autofinancement 50 %

## Indicateurs de suivi

Cartographies  
 Base de données aléas validées par les services de l'État

**Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque**

005-240500439-20200128-D2020\_06-DE

Reçu le 04/02/2020

Publié le 04/02/2020

**Action 1.2 : Préciser les enjeux sur le territoire***Action prioritaire***Territoire concerné****Communauté de Communes du Briançonnais****Objectif**

L'objectif est de compléter la connaissance et la localisation des enjeux du territoire et notamment des enjeux humains et économiques dont touristiques, d'alimentation en eau, et en électricité, routiers, agricoles, déchets et d'intégrer les enjeux et projets de développement inscrits au SCOT du Briançonnais.

**Description de l'action**

La DDT 05 met à disposition des territoires une première base de données SIG des enjeux sur le département des Hautes-Alpes. Ces données sont issues principalement de la BDTOPO de l'IGN. La base de données DDT est constituée de sorte à pouvoir être utilisée par le logiciel PAPAMC (action 5.1). Elle nécessite cependant d'être appropriée par la CCB puis mise à jour et complétée avec des données locales.

L'action permettra de mettre à jour et d'enrichir la base de données SIG déjà existante avec des données locales et des enquêtes auprès des communes, et différents gestionnaires de réseaux. Ces échanges avec les acteurs du territoire permettront d'alimenter la concertation locale.

En complément des couches SIG proposées, des analyses plus spécifiques (exemple : zones d'urbanisation future, tourisme et saisonnalité, environnement, patrimoine, agriculture, télécommunication...) seront intégrées, notamment au regard du SCOT approuvé en 2018 sur la CCB.

**Conditions de réalisation**

Récupération de la base de donnée SIG « enjeux » initiale auprès de la DDT.

Les données ajoutées ou mises à jour devront être sous la même forme que celles de la base de données initiale en suivant les indications fournies. L'action de recensement des données sera réalisée en interne par l'animateur STEPRIM avec un appui technique en matière d'informatique et de géomatique, par les services de la CCB.

**Pilotage**

Communauté de Communes du Briançonnais

## Maître d'ouvrage

005-240500439-20200128-D2020\_06-DE  
 Reçu le 04/02/2020  
 Publié le 04/02/2020

Communauté de Communes du Briançonnais

## Échéancier

Opération	Année N	Année N+1	Année N+2
Identification des données déjà existantes au sein de la collectivité	X		
Enquêtes auprès des communes	X		
Intégration des données SCOT	X		
Ajout des nouvelles données à la base SIG pré existante	X		

## Coût

*Sans objet, coût intégrée dans l'action 0.1*

## Plan de financement

*Cf action n° 0.1*

## Indicateurs de suivi

Base de données « Enjeux » complétée

**Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque**

005-240500439-20200128-D2020\_06-DE

Reçu le 04/02/2020

Publié le 05/02/2020

**Action 1.3 : Inventaire et diagnostic sommaire des ouvrages de protection***Action prioritaire***Territoire concerné****Communauté de Communes du Briançonnais****Objectif**

- Identifier les ouvrages de protection ou de prévention des risques naturels et mettre à jour les inventaires existants
- Définir les zones d'enjeux protégées par des ensembles d'ouvrages cohérents (notion de « dispositifs de protection »)
- Diagnostic sommaire des ouvrages
- Établir un programme d'entretien et identifier des pistes de travaux à mettre en place

**Description de l'action**

La première étape a pour but d'obtenir un recensement exhaustif des ouvrages, de leur localisation et du type d'aléa traité sur le territoire. Il s'appuiera sur les bases de données existantes et sera complété par des études complémentaires réalisées par un bureau d'études extérieur.

La CCB dispose d'une base de données à jour concernant les ouvrages de protection hydraulique. Le diagnostic sommaire des ouvrages a été réalisé en 2018 mais pourra nécessiter une mise à jour.

Les données concernant les ouvrages relatifs aux autres risques devront être produites. La collecte des données existantes auprès du RTM, des communes et des gestionnaires de voiries devra être faite. Puis les données seront mises à jour et complétées.

Un prestataire sera mandaté pour définir préciser les zones d'enjeux protégées et les zones d'enjeux non protégées.

Pour chaque zone d'enjeux identifiée, seront précisés l'ensemble des ouvrages qui participent à sa protection ou sa prévention contre les aléas de montagne en identifiant un « dispositif de protection » c'est-à-dire un ensemble d'ouvrages cohérents jouant un rôle de protection ou de prévention par rapport à une zone d'enjeux.

L'inventaire permettra aussi de faire un premier diagnostic de l'état structurel des ouvrages par des visites de terrain.

Les ouvrages nécessitant des études complémentaires pour préciser le diagnostic seront identifiés et feront l'objet d'une action soit dans le STePRiM d'intention pour les dispositifs prioritaires soit dans le STePRiM complet en cohérence avec la stratégie du territoire.

Un programme accompagné d'un listing des actions d'entretien et de travaux à réaliser par ouvrage sera défini. La question de l'entretien du patrimoine existant est en effet fondamentale pour ne pas obliger à des ré-investissements lourds au bout de quelques années.

## Conditions de réalisation

005-240500439-20200128-D2020\_06-DE  
 Reçu le 04/02/2020  
 Publié le 04/02/2020

Cette action sera externalisée auprès d'un cabinet d'études compétent.

## Pilotage

Communauté de Communes du Briançonnais

## Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Briançonnais

## Échéancier

Opération	Année N	Année N+1	Année N+2
Inventaire ouvrages de protection contre les chutes de blocs	X		
Inventaire ouvrages de protection contre les glissements de terrain	X		
Inventaire ouvrages contre les avalanches	X		
Définition des zones d'enjeux protégées		X	X
Diagnostic structurel sommaire des ouvrages		X	X
Définition des ouvrages prioritaires pour lesquels mener des études approfondies (dont études de danger pour les systèmes d'endiguement)		X	X
Regroupement des ouvrages de protection en « dispositifs de protection »		X	X
Rédaction d'un programme de suivi et d'entretien des ouvrages			X

## Coût

5 000 € HT soit 6 000 € TTC

**AR Prefecture**

**Plan de financement**

005-240500439-20200128-D2020\_06-DE  
Reçu le 04/02/2020  
Publié le 04/02/2020

*Financement fonds Barnier ou BOP à hauteur de 50 % **sur le montant TTC***  
*Autofinancement 50 %*

**Indicateurs de suivi**

Base de données ouvrages.  
Nombre de dispositifs de protection identifiés.

**Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque****Action 1.4 : Recensement des études faites en matière de risques sur le territoire***Action non prioritaire***Territoire concerné****Communauté de Communes du Briançonnais****Objectif**

Constituer une base de données avec l'ensemble des études faites sur le territoire en matière de risques naturels.

L'objectif est de pouvoir mutualiser les connaissances et limiter les surcoûts lors de la réalisation de nouvelles études.

**Description de l'action**

Sur le territoire, nombre d'acteurs ont réalisé des études en matière de risques naturels. L'animateur STEPRIM dans le cadre de son travail d'animation recensera ces études afin de constituer une base de données qui pourra être partagée par les acteurs du territoire.

**Conditions de réalisation**

L'action sera réalisée en interne par l'animateur StePRIM

**Pilotage**

Communauté de Communes du Briançonnais

**Maître d'ouvrage**

Communauté de Communes du Briançonnais

**Échéancier**

Opération	Année N	Année N+1	Année N+2
Recensement des études et constitution de la base de données	X	X	X

**AR Prefecture****Coût**

005-240500439-20200128-D2020\_06-DE  
Reçu le 04/02/2020  
Publié le 04/02/2020

*Sans objet, coût intégrée dans l'action 0.1*

**Plan de financement**

*Cf action n°0.1.*

**Indicateurs de suivi**

Constitution de la base de données « Etudes Risques »



**Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque****Action 1.5 : Conscience du risque : réflexion sur les risques naturels avec les acteurs locaux (Vision ressentie)***Action prioritaire***Territoire concerné****Communauté de Communes du Briançonnais****Objectif**

Développer la conscience du risque auprès des acteurs locaux

Alimenter la connaissance partagée des risques naturels entre les acteurs à travers une animation territoriale. Ces réunions nourrissent la concertation sur le territoire.

**Description de l'action**

L'action programmée se décompose en trois temps :

- Une première séance d'autoévaluation de la vulnérabilité du territoire par les acteurs locaux (élus et techniciens). Elle permet d'établir un diagnostic territorial sur dires d'acteurs locaux, au niveau de chaque espace valléen. Les participants seront amenés à réfléchir collectivement sur les enjeux stratégiques du territoire.
- Une seconde séance pour mettre en regard la cartographie factuelle du croisement aléa / enjeu (action 1.6) et les éléments exprimés lors de la première séance.
- Une troisième pour faire une restitution et partage des situations valléennes à l'échelle de la CCB

Cette animation prévoit 9 réunions. Des premières pistes de gestion intégrée des risques pourront être identifiées.

**Conditions de réalisation**

Préparation des séances en amont.

Désignation d'un animateur ayant des compétences dans le domaine des risques naturels et ayant de préférence un regard extérieur au territoire pour avoir un positionnement neutre vis-à-vis des acteurs locaux.

Cette animation sera réalisée par un prestataire extérieur.

Mise en place en parallèle de l'action 1.6 de croisement aléa / enjeux de manière objective.

**Pilotage**

Communauté de Communes du Briançonnais

## Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Briançonnais

005-240500439-20200128-D2020\_06-DE  
 Reçu le 04/02/2020  
 Publié le 04/02/2020

## Échéancier

Opération	Année N	Année N+1	Année N+2
Désignation d'un animateur et phase de préparation des séances	X	X	
Réalisation des réunions		X	

## Coût

15 000 € HT soit 18 000 € TTC

## Plan de financement

Financement fonds Barnier ou BOP à hauteur de 50 % **sur le montant TTC**  
 Autofinancement 50 %

## Indicateurs de suivi

Compte rendus et résultats des séances de travail avec les acteurs locaux.

**Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque****Action 1.6 : Croisement aléas / enjeux et mise en évidence de secteurs de risques***Action prioritaire***Territoire concerné****Communauté de Communes du Briançonnais****Objectif**

Croiser à travers un outil SIG dédié les aléas avec les enjeux afin de cartographier de manière homogène et « automatisée » les différents risques naturels sur le territoire du Briançonnais puis de les prioriser.

**Description de l'action**

Sur un territoire impacté par différents aléas naturels, il est parfois difficile d'avoir une vision d'ensemble prenant en compte l'ensemble des aléas et des enjeux. L'action vise à apporter une vision globale et objective du croisement des aléas (centennaux et/ou fréquents) et des différents enjeux répertoriés localement.

Cette vision territoriale des différents risques naturels doit permettre de développer une stratégie du territoire et une priorisation des secteurs d'intervention. Elle sera mise en regard de la connaissance des acteurs territoriaux (action 1.5) pour questionner les éventuelles différences.

L'action mobilisera la connaissance territoriale (aléas et enjeux) et s'appuiera sur des outils SIG pour « automatiser » une représentation spatiale du croisement des différents aléas et des enjeux.

En lien avec l'inventaire des ouvrages de protection (action 1.3), ce croisement permet de visualiser des secteurs sensibles (protégés ou non) et ainsi alimenter la réflexion sur les actions à mener sur le territoire.

**Conditions de réalisation**

Il est nécessaire de disposer des couches SIG d'aléas et des couches SIG d'enjeux.

**Pilotage**

Communauté de Communes du Briançonnais

**Maître d'ouvrage**

Communauté de Communes du Briançonnais

**AR Prefecture****Échéancier**

005-240500439-20200128-D2020\_06-DE  
Reçu le 04/02/2020  
Publié le 04/02/2020

Opération	Année N	Année N+1	Année N+2
Croisement aléa / enjeu à l'aide d'un outil SIG		X	
Analyse des résultats et priorisation des secteurs de risques les plus importants		X	

**Coût**

*Sans objet, coût intégrée dans l'action 0.1*

**Plan de financement**

*Cf action 0.1*

**Indicateurs de suivi**

Réalisation de la cartographie

**Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque****Action 1.7 : Constitution d'une liste d'actions de gestion des risques naturels en montagne***Action prioritaire***Territoire concerné****Communauté de Communes du Briançonnais****Objectif**

Constitution d'une liste unique d'actions afin d'alimenter la stratégie de gestion intégrée des risques naturels sur le territoire.

**Description de l'action**

Afin d'alimenter la définition de la stratégie du territoire et sa déclinaison en un programme d'actions hiérarchisées, un recensement de l'ensemble des pistes d'actions sera établi sur la base :

- des études existantes (ex. Plan de gestion, avant-projet...) afin d'intégrer les opérations déjà initiées et les démarches conduites sur le territoire (action 1.4.).
- des résultats de l'inventaire des ouvrages de protection (action 1.3). Cet inventaire aura permis d'identifier des études à réaliser (exemple EDD) et des pistes de travaux y compris d'entretien à mettre en œuvre.
- de l'analyse des risques à travers le croisement des aléas et des enjeux et la réflexion partagée avec les acteurs locaux (actions 1.5 et 1.6). Cette analyse ayant permis de mettre en évidence des secteurs où une action de prévention et/ou de protection contre les aléas est nécessaire.

L'établissement de cette liste globale permettra de disposer d'une vision d'ensemble des possibilités d'intervention évoquées à différents moments par les acteurs du territoire.

**Conditions de réalisation**

Au regard des actions sur les visions ressenties (action 1.5) et analytiques (action 1.6), la liste des actions sera élaborée.

Cette liste exhaustive, réalisée par l'animateur avec l'appui du prestataire en charge de l'action 1.5, servira de base de travail pour la priorisation des actions.

**Pilotage**

Communauté de Communes du Briançonnais

## Maître d'ouvrage

005-240500439-20200128-D2020\_06-DE  
 Reçu le 04/02/2020  
 Publié le 04/02/2020

Communauté de Communes du Briançonnais

## Échéancier

Opération	Année N	Année N+1	Année N+2
Analyse des études existantes sur le territoire pour identifier les actions prévues		X	
Synthèse des pistes d'actions issues de l'inventaire des ouvrages		X	
Synthèse des pistes d'actions issues du croisement aléas / enjeux et de la réflexion avec les acteurs locaux		X	
Établissement d'une liste exhaustive des actions		X	

## Coût

*Sans objet, coût intégrée dans l'action 0.1*

## Plan de financement

*Cf action 0.1 et 1.5*

## Indicateurs de suivi

Liste des actions de gestion des risques naturels en montagne

**Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque****Action 1.8 : Visites de sensibilisation sur les risques naturels***Non prioritaire***Territoire concerné***Communes de Serre-Chevalier (Briançon, Saint-Chaffrey, La Salle Les Alpes, Monétier les Bains)***Objectif**

Mettre en place des visites commentées pour informer la population locale comme les touristes, sans appréhensions, ce que peuvent être les risques naturels en montagne.

**Description de l'action**

La CCB fera appel à des prestataires spécialisés et notamment les offices de tourisme du territoire pour proposer des visites permettant de développer la connaissance et la conscience des risques naturels auprès des populations locales et touristiques.

Dans le cadre du programme de visites réalisées par l'office du tourisme de Serre-Chevalier, 2 types de visites pourraient être proposées :

- Commune de La Salle Les Alpes : Information et lectures de paysage sur les laves torrentielles du Bez de 1995
- Commune de Saint-Chaffrey : La levée du pont levis de Saint-Chaffrey (pont qui a été construit pour éviter d'être emporté par les crues du torrent de Saint Élisabeth)
- 

Ces visites sont à destination de la population touristique mais aussi de la population locale.

**Conditions de réalisation**

Visite animée par l'office de tourisme de Serre-Chevalier.

**Pilotage**

Communauté de Communes du Briançonnais

**Maître d'ouvrage**

Communauté de Communes du Briançonnais

## AR Prefecture

005-240500439-20200128-D2020\_06-DE  
 Reçu le 04/02/2020  
 Publié le 04/02/2020

## Échéancier

Opération	Année N	Année N+1	Année N+2
Visites de sensibilisation sur les risques naturels	X	X	X

## Coût

*Intervenant OTSCVB : 1 500 €*

*Intervenant Extérieur (PENONS conseil) : 1 584 €*

*Troupe pour animer « rendez-vous chez les tabasous » à Saint Chaffrey (les Briançonnais) : 2 × 600 = 1200 €*

*Communication : 718 €*

*TOTAL annuel : 5 000 € HT soit 6 000 € TTC*

*Montant Total sur 3 ans : 15 000 € HT soit 18 000 € TTC*

## Plan de financement

Financement fonds Barnier ou BOP à hauteur de 50 % **sur le montant TTC**

Autofinancement CCB à hauteur de 50 %

## Indicateurs de suivi

Nombre de visites organisées

Nombre de participants



**Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque****Action 1.9 : Présentation du STEPRIM et visite de sensibilisation sur les risques naturels aux élus***Non prioritaire***Territoire concerné***Communauté de Communes du Briançonnais***Objectif**

Mettre en place un évènement en début de mandat pour présenter à l'ensemble des élus la démarche STEPRIM suivi d'une visite de terrain.

**Description de l'action**

Afin que l'ensemble des élus ait le même niveau d'information sur les enjeux des risques naturels en montagne ainsi que sur le contenu et les objectifs du programme STEPRIM, un évènement sera organisé en début de mandat. Lors de cet évènement, il est prévu :

- De présenter le contenu et les objectifs du programme STEPRIM d'intention (y compris calendrier, démarche...)
- De réaliser une visite de terrain pour mesurer de visu l'impact des risques naturels sur le territoire.

**Conditions de réalisation**

La présentation du programme STEPRIM sera réalisé en interne, la visite pourra être externalisée

**Pilotage**

Communauté de Communes du Briançonnais

**Maître d'ouvrage**

Communauté de Communes du Briançonnais

**Échéancier**

Opération	Année N	Année N+1	Année N+2
Présentation du STEPRIM et visite de sensibilisation sur les risques naturels aux élus	X		

**AR Prefecture****Coût**

005-240500439-20200128-D2020\_06-DE  
Reçu le 04/02/2020  
Publié le 04/02/2020

2 000 € HT soit 2 400 € TTC

**Plan de financement**

Financement fonds Barnier ou BOP à hauteur de 50 % **sur le montant TTC**  
Autofinancement CCB à hauteur de 50 %

**Indicateurs de suivi**

Présentation faite et photos

**Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque****Action 1.10 : Analyse de la pertinence économique d'actions de protection contre les aléas de montagne***Action peu prioritaire***Territoire concerné****Communauté de Communes du Briançonnais****Objectif**

Produire, à travers un outil dédié, de manière homogène des premières analyses sur la pertinence économique des différentes actions de prévention des risques envisagées sur le territoire afin d'alimenter le choix par les élus des interventions à privilégier dans le cadre du STEPRIM complet.

**Description de l'action**

A l'issue de la mise en œuvre des visions objective et subjective, des pistes d'actions ont été identifiées.

Ces actions seront définies au stade « esquisse simplifiée » et de manière homogène :

- estimation sommaire du coût d'investissement et de fonctionnement
- identification de leur impact global sur les aléas et les enjeux (nombres d'habitants protégés ...)
- définition de l'emprise protégée après travaux prévisionnels (s'il s'agit de travaux sur des ouvrages de protection)

Sur la base de ces éléments, une priorisation économique de l'ensemble des actions sera réalisée en utilisant l'outil PAPAMC mis à disposition par la DDT des Hautes-Alpes.

Cet outil permet d'évaluer la pertinence économique d'un aménagement en calculant des indicateurs comme la valeur actualisée nette (VAN) d'une action de réduction de l'aléa. Les indicateurs économiques délivrés par le logiciel permettront d'aider à hiérarchiser les actions et définir les priorités afin d'alimenter le STEPRIM complet.

**Conditions de réalisation**

Il est nécessaire de disposer des couches SIG d'aléas fréquents et centennaux, et des couches d'enjeux et de l'estimation sommaire des travaux à conduire.

Cette action sera partiellement externalisée.

**Pilotage**

*Communauté de Communes du Briançonnais*

## Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Briançonnais

005-240500439-20200128-D2020\_06-DE  
 Reçu le 04/02/2020  
 Publié le 04/02/2020

## Échéancier

Années 2 et 3

Opération	Année N	Année N+1	Année N+2
Estimation sommaire du coût d'investissement et de fonctionnement		X	
Identification de leur impact global sur les aléas et les enjeux (nombres d'habitants protégés ...)		X	
Définition de l'emprise protégée après travaux prévisionnels (s'il s'agit de travaux sur des ouvrages de protection)		X	
Hierarchisation des actions (outil PAPAMC)			X

## Coût

10 000 € HT soit 12 000 € TTC

## Plan de financement

Financement fonds Barnier ou BOP à hauteur de 50 % **sur le montant TTC**

Autofinancement CCB à hauteur de 50 %

## Indicateurs de suivi

Résultats des analyses économiques pour chaque action.

Priorisation des actions.

**Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque****Action 1.11 : Actions et productions de communication du STEPRIM d'intention****Action non prioritaire****Territoire concerné****Communauté de Communes du Briançonnais****Objectif**

Accompagner la mise en place du STEPRIM d'intention par des actions de communication et l'acquisition du matériel nécessaire au chargé de mission.

**Description de l'action**

L'objectif de cette action est de mettre en œuvre les actions d'animation nécessaire à la réalisation du STEPRIM d'intention (communication, frais de bureau, manifestation...)

**Conditions de réalisation**

Certaines communications pourront être externalisées

**Pilotage**

Communauté de Communes du Briançonnais

**Maître d'ouvrage**

Communauté de Communes du Briançonnais

**Échéancier**

Opération	Année N	Année N+1	Année N+2
Actions et productions de communication du STEPRIM d'intention	x	x	x

**AR Prefecture**

Coût

005-240500439-20200128-D2020\_06-DE  
Reçu le 04/02/2020  
Publié le 04/02/2020**Montant et Plan de financement**

Postes de dépenses	Coût € TTC	Recettes	%	Montant
Frais de bureau	3 600,00 €	Etat –	50%	4 200 €
Animation	4 800 €	Autofinancement CCB	60,00 %	4 200 €
<b>TOTAL</b>	8 400 €	<b>TOTAL</b>		8 400 €

**Indicateurs de suivi**

Facture des frais de bureau et affiche ou support de communication mis en place.

**Axe 2 : Prévision et surveillance des risques naturels****Action 2.1 : identification des systèmes de surveillance et de mesures du territoire***Non prioritaire***Territoire concerné****Communauté de Communes du Briançonnais****Objectif**

Connaître les différents systèmes de surveillance et d'alerte du territoire existants sur le territoire, leurs technologies et les gestionnaires des desdits systèmes

**Description de l'action**

Un travail de recensement des systèmes de surveillance et d'alerte sera réalisé, notamment auprès des communes, des gestionnaires de voiries mais également de gestionnaires d'équipements tels que les campings ou encore auprès des pompiers. La constitution d'une base de données issue de ce recensement devra permettre de connaître les équipements en place, leurs technologies et les gestionnaires des équipements. Les équipements pourront être également localisés sur SIG.

Ce travail pourra permettre dans le cadre du STEPRIM complet de proposer des mutualisations, mais également la mise en place de systèmes de mesure, de vigilance et d'alerte complémentaires.

**Conditions de réalisation**

Ce travail doit être réalisé en parallèle du recensement des risques.

Il sera réalisé par l'animateur StePRIM

**Pilotage**

Communauté de Communes du Briançonnais

**Maître d'ouvrage**

Communauté de Communes du Briançonnais

**AR Prefecture****Échéancier**

005-240500439-20200128-D2020\_06-DE  
Reçu le 04/02/2020  
Publié le 04/02/2020

Opération	Année N	Année N+1	Année N+2
Recensement et Identification des systèmes de surveillance et d'alerte du territoire	X		

**Coût**

*Sans objet, coût intégrée dans l'action 0.1*

**Plan de financement**

*Cf action n° 0.1*

**Indicateurs de suivi**

Etablissement du recensement des systèmes de surveillance et de mesures



**Axe 3 : Alerte et gestion de crise****Action 3.1 : Recensement des plans d'information et de gestion de crises***prioritaire***Territoire concerné****Communauté de Communes du Briançonnais****Objectif**

Connaître les différents documents de gestion de crises existants sur le territoire : PCS, DICRIM, PIDA, CPS...

**Description de l'action**

Un travail de recensement et de primo analyse des documents d'alertes existants sur le territoire est nécessaire.

**Conditions de réalisation**Ce travail doit être réalisé en parallèle du recensement des risques et de l'action 3.2 sur la méthodologie d'élaboration des PCS.  
Il sera réalisé par l'animateur StePRIM.**Pilotage**

Communauté de Communes du Briançonnais

**Maître d'ouvrage**

Communauté de Communes du Briançonnais

**Échéancier**

Opération	Année N	Année N+1	Année N+2
Recensement des plans de gestions de crises	X		

**AR Prefecture****Coût**

005-240500439-20200128-D2020\_06-DE  
Reçu le 04/02/2020  
Publié le 04/02/2020

*Sans objet, coût intégrée dans l'action 0.1*

**Plan de financement**

*Cf action n° 0.1*

**Indicateurs de suivi**

Etablissement du recensement des documents d'information et de gestion de crise

**Axe 3 : Alerte et gestion de crise****Action 3.2 : Création d'une méthodologie commune pour l'élaboration des plans d'information et de gestion de crise***Action non prioritaire***Territoire concerné****Communauté de Communes du Briançonnais****Objectif**

Suite au recensement des plans de gestion de crises, l'objectif est de proposer aux communes une méthodologie unique sur la mise en place de ces documents. L'objectif est de permettre aux communes d'avoir des documents à jour, adapté à leur situation tout en facilitant les échanges d'informations et de moyens entre communes riveraines. De plus, des exercices grandeurs nature pourront être mis en place pour tester le dispositif.

**Description de l'action**

Etablissement d'une méthodologie commune sur la rédaction des PCS, sur l'information au public y compris touristique et exercices tests.

**Conditions de réalisation**

Cette action sera externalisée

**Pilotage**

Communauté de Communes du Briançonnais

**Maître d'ouvrage**

Communauté de Communes du Briançonnais

**Échéancier**

Opération	Année N	Année N+1	Année N+2
Méthodologie commune pour PCS et DICRIM			X
Exercices Tests			X

**AR Prefecture**

005-240500439-20200128-D2020\_06-DE

Reçu le 04/02/2020

Publié le 04/02/2020

**Coût***24 000 € HT***Plan de financement***0 % de financement dans le cadre du STEPRIM***Indicateurs de suivi**

Réalisation de la méthodologie

**Axe 3 : Alerte et gestion de crise****Action 3.3 : Mise en place d'un système d'alerte innovant dans la vallée de la Clarée (lien avec le programme Européen PITER résilience)***Action prioritaire***Territoire concerné****Vallée de la Clarée****Objectif**

Mettre en place un système d'alerte innovant sur la vallée de la Clarée en lien avec les objets connectés

**Description de l'action**

Dans la Vallée de la Clarée et en Vallée Etroite, en raison des enjeux humains et des infrastructures présentes, de la violence des événements en termes de risques naturels (laves torrentielles, avalanches...) et de leurs conséquences (villages et habitations isolés, campings menacés, rupture de communications routières...), la mise en place d'un système d'alerte innovant est indispensable.

Cette action entre dans le cadre d'un programme européen PITER, pour laquelle la CCB a déjà été retenue et bénéficie de financements européens. De plus le département des Hautes-Alpes s'associe à cette action également financée dans le cadre d'un programme européen.

Cette action est néanmoins affichée, car elle participe activement à la stratégie STEPRIM.

L'action prévoit de mettre en œuvre un système complet et efficace d'alerte afin :

- D'anticiper un événement et ses conséquences,
- De déclencher des mesures de sûreté pour mettre en sécurité les biens et les personnes,
- De diffuser des messages d'alerte au public.

Ce dernier point est particulièrement important sur le Briançonnais, car la population touristique est très importante. Un travail spécifique sera mis en œuvre quant à la rédaction du message d'alerte afin qu'il ne soit pas anxiogène pour une population non sensibilisée aux risques naturels.

Pour information, le département des Hautes-Alpes, également dans le cadre d'un programme européen PITEM, a prévu la réalisation d'un système d'alerte dans la Clarée.

## Conditions de réalisation

005-240500439-20200128-D2020\_06-DE  
 Reçu le 04/02/2020  
 Publié le 04/02/2020

Mise en œuvre du programme européen PITER des Hautes-Vallées, cœur résilient

## Pilotage

Communauté de Communes du Briançonnais

## Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Briançonnais

## Échéancier

Opération	Année N	Année N+1	Année N+2
Etude de définition des systèmes d'alerte à mettre en place	X		
Mise en place du système d'alerte		X	

## Coût

*Pour mémoire : Coût d'opération : 180 400 € HT pour la CCB*

## Plan de financement

*Pour la CCB, cette opération est financée à hauteur de 85 % dans le cadre du programme européen PITER Haute-Vallée – Cœur résilient.*

## Indicateurs de suivi

Réalisation de l'étude de définition des systèmes d'alerte  
 Mise en place du système d'alerte

**Axe 3 : Alerte et gestion de crise****Action 3.4 : Mise en place d'un plan valléen de sauvegarde à l'échelle de la Clarée***Action prioritaire***Territoire concerné****Vallée de la Clarée - Communes de Briançon, Montgenèvre, Val des Prés et Névache****Objectif**

Mettre en place, en complément des plans communaux de sauvegarde, un plan valléen de sauvegarde.

**Description de l'action**

Suite aux coulées de boues majeures qui sont intervenues dans la vallée de la Clarée les 1 et 2 juillet 2019, un groupe de travail sur la Clarée a été constitué par la Préfecture de manière à mettre tous les acteurs autour de la table.

Un des axes de travail identifié concerne l'élaboration d'un plan valléen de sauvegarde de manière à assurer une communication optimale et mettre en œuvre les moyens d'urgence nécessaires, pour répondre efficacement à une situation de crise, à l'échelle de la vallée de la Clarée.

**Conditions de réalisation**

Opération mise en place par la Préfecture des Hautes-Alpes en partenariat avec les communes concernées suites aux inondations du 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2019.

**Pilotage**

Préfecture des Hautes-Alpes

**Maître d'ouvrage**

Préfecture des Hautes-Alpes

**AR Prefecture****Échéancier**

005-240500439-20200128-D2020\_06-DE  
Reçu le 04/02/2020  
Publié le 04/02/2020

Opération	Année N	Année N+1	Année N+2
Elaboration du plan valléen de sauvegarde à l'échelle de la vallée de la Clarée	X		
Evaluation du plan valléen de sauvegarde			X

**Coût**

*Sans objet*

**Plan de financement**

*Sans objet*

**Indicateurs de suivi**

Réalisation du plan valléen de sauvegarde  
Réalisation de l'évaluation du plan valléen.



**Axe 4 : Prise en compte du risque dans l'urbanisme****Action 4.1 : Mise en évidence de la vulnérabilité des zones U, AU existantes au niveau des PLU et des secteurs d'extension urbaines et UTN prévus au SCOT***Action Prioritaire***Territoire concerné****Communauté de Communes du Briançonnais****Objectif**

L'objectif est de mettre en évidence les zones urbanisées, à urbaniser ou pressenties pour le développement urbain ou touristique qui sont soumises aux risques. Conformément aux objectifs du SRADDET, l'objectif est double :

- Permettre de choisir les secteurs d'urbanisation les moins vulnérables,
- Faire prendre conscience que même en zone urbanisée, il existe des secteurs vulnérables où une sensibilisation au risque et à la mise en sécurité des populations est nécessaire.

**Description de l'action**

Afin de mettre en évidence la vulnérabilité des zones urbanisées, à urbaniser ou pressenties pour le développement urbain ou touristique, la couches SIG des aléas actualisés sera superposée au PLU mais également aux secteurs d'urbanisation et aux unités touristiques nouvelles prévues dans le SCOT. Les zones identifiées comme vulnérables seront transmises aux communes pour améliorer la prise en compte des risques dans l'urbanisme. Ce croisement permettra d'alimenter la concertation avec les élus locaux et avec les populations.

**Conditions de réalisation**

Avoir les couches actualisées des ALEAS, les données SCOT et PLU.

**Pilotage**

Communauté de Communes du Briançonnais

**Maître d'ouvrage**

Communauté de Communes du Briançonnais

**AR Prefecture**

005-240500439-20200128-D2020\_06-DE  
Reçu le 04/02/2020  
Publié le 04/02/2020

**Échéancier***Année 2*

Opération	Année N	Année N+1	Année N+2
Croisement des couches Aléas actualisées et les SIG des PLU et du SCOT.		X	

**Coût***Sans objet, coût intégrée dans l'action 0.1***Plan de financement***Cf action n°0.1***Indicateurs de suivi**

Réalisation des cartes

**Axe 4 : Prise en compte du risque dans l'urbanisme****Action 4.4 : Homogénéisation des Plans de Prévention des Risques***Action Prioritaire***Territoire concerné**

**Communauté de Communes du Briançonnais**  
**Communes de La Salle les Alpes – Névache - Saint Chaffrey - Val des Prés**

**Objectif**

Faciliter la compréhension et l'application des règlements des PPRN sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes du Briançonnais en poursuivant l'homogénéisation des règlements de PPRN

**Description de l'action**

La DDT des Hautes-Alpes a engagé l'homogénéisation des règlements des différents PPRN présents sur le département. Dans le cadre du STePRiM d'intention porté par la CCB, ce travail sera conduit par la DDT pour mettre à niveau l'ensemble des PPRN du territoire.

La modification du règlement de ces PPRN permettra de faciliter et de sécuriser l'instruction des autorisations d'urbanisme en :

- donnant de la cohérence sur le territoire du Briançonnais en interne et par rapport au département des Hautes-Alpes en homogénéisant les mesures d'urbanisme et/ou constructives
- définissant des mesures plus facilement applicables
- supprimant les règles particulières difficilement contrôlables

Sur le territoire de la CCB, les PPRN des communes de La Salle les Alpes, Névache, Saint Chaffrey et Val des Prés sont concernés.

A noter que la DDT des Hautes-Alpes a également mené un autre travail d'harmonisation concernant les aléas torrentiels et inondations sur le département dont la vocation principale est d'améliorer le traitement des avis risques sur les demandes d'autorisation d'urbanisme dans les secteurs non couverts par un zonage réglementaire de PPR.

**Conditions de réalisation**

Ces modifications de PPRN seront réalisées en régie par la DDT des Hautes-Alpes en concertation avec les collectivités concernées.

**AR Prefecture****Pilotage**

005-240500439-20200128-D2020\_06-DE  
Reçu le 04/02/2020  
Publié le 04/02/2020

État

**Maître d'ouvrage**

DDT des Hautes-Alpes

**Échéancier**

Opération	Année N	Année N+1	Année N+2
Modification des règlements de PPRN			x

**Coût**

Uniquement les annonces légales (publicité des arrêtés de prescription et d'approbation) soit environ 1 300 € par modification soit au total 5 200 € pour les 4 communes

**Plan de financement**

Annonces légales financées à 100 % sur le FPRNM

**Indicateurs de suivi**

Approbation des PPRN modifiés

**Axe 5 : actions et travaux sur les biens visant à réduire leur vulnérabilité****Action 5.1 : Réflexion sur la diminution de la vulnérabilité au regard du changement climatique***Action non Prioritaire***Territoire concerné****Communauté de Communes du Briançonnais****Objectif**

L'objectif est partagé avec l'ensemble des partenaires une réflexion autour de la baisse de la vulnérabilité du territoire par rapport au changement climatique

**Description de l'action**

A travers la mise en place d'un groupe de travail dont la composition reste à définir, l'objectif est de partager une réflexion autour de la baisse de la vulnérabilité du territoire par rapport au changement climatique

**Conditions de réalisation**

Interne

**Pilotage**

Communauté de Communes du Briançonnais

**Maître d'ouvrage**

Communauté de Communes du Briançonnais

**Échéancier**

Année 2

Opération	Année N	Année N+1	Année N+2
Réflexion sur la diminution de la vulnérabilité au regard du changement climatique		X	X

**AR Prefecture**

005-240500439-20200128-D2020\_06-DE

Reçu le 04/02/2020

Publié le 04/02/2020

**Coût***Sans objet, coût intégrée dans l'action 0.1***Plan de financement***Cf action n°0.1***Indicateurs de suivi**

Invitation aux réunions de travail

**Axe 6 : TRAVAUX DE PROTECTION ACTIVE****Action 6.1 : Elaboration d'un programme d'action sur la Clarée***Action prioritaire***Territoire concerné****Vallée de la Clarée****Objectif**

Suite aux diverses crues entre 2011 et 2019 dans la vallée de la Clarée, 400 000m<sup>3</sup> de matériaux ont été apportés, modifiant les écoulements et les profils de la rivière, impactant les accès et les habitations.

Face à cette évolution majeure, il est nécessaire de mettre à jour le plan de gestion réalisé en 2011.

**Description de l'action**

En 2011, la Clarée a fait l'objet d'un plan de gestion avec une caractérisation de la rivière, de son écoulement et ses profils établis sur la base d'un relevé LIDAR notamment. Plusieurs actions ont été identifiées. Or en 2018 et en 2019, d'importantes crues ont impacté la vallée. Un nouveau LIDAR a été réalisé à l'été 2019. Sur la comparaison des relevés LIDAR de 2011 et 2019, 400 000m<sup>3</sup> de matériaux ont été apportés en fond de vallée. Tous les torrents ont apporté des matériaux avec plus ou moins de violence et dans des secteurs à enjeux humains notamment (Val des Prés, Plampinet...).

Le programme d'actions initialement identifié est remis en cause et doit être réactualisé.

**Conditions de réalisation**

La prestation sera externalisée et confiée à un expert.

**Pilotage**

Communauté de Communes du Briançonnais

**Maître d'ouvrage**

Communauté de Communes du Briançonnais

**AR Prefecture****Échéancier**

005-240500439-20200128-D2020\_06-DE  
Reçu le 04/02/2020  
Publié le 04/02/2020

Opération	Année N	Année N+1	Année N+2
Elaboration d'un programme d'action sur la Clarée		X	X

**Coût**

40 000 € HT soit 48 000 € TTC

**Plan de financement**

Financement fonds Barnier ou BOP à hauteur de 50 % **sur le montant TTC**  
Autofinancement 50 %

**Indicateurs de suivi**

Réalisation du plan de gestion actualisé



**Axe 6 : TRAVAUX DE PROTECTION ACTIVE****Action 6.2 : Etude de faisabilité et réglementaires sur le secteur Plampinet – Torrent des Sables***Action prioritaire***Territoire concerné****Commune de Névache****Objectif**

Suite aux crues de 2018 et 2019, dans la vallée de la Clarée, d'importantes quantités de matériaux ont été déposés dans la plaine de Plampinet sur la commune de Névache. En effet, la route a été coupée pendant environ une semaine, isolant la commune de Névache. Le lit de la clarée a été déplacé sur la piste de liaison entre val des Prés et Névache sur environ 1.5 km, coupant également l'accès des secours. Sur ce secteur, le fond du lit est plus haut que la route départementale et selon les premières études techniques, ce secteur était en déficit de matériaux. La Clarée a atteint aujourd'hui son profil d'équilibre. L'objectif est donc d'analyser ce secteur pour proposer des aménagements et une gestion cohérente permettant de maintenir l'accessibilité de la commune de Névache, en prenant en compte la sécurité des populations et des touristes afin d'éviter l'enclavement de la commune autant en période hivernales qu'estivales.

Cette action relève d'un secteur prioritaire d'intervention pour la CCB au regard de l'urgence à agir.

**Description de l'action**

Afin d'identifier des choix techniques et économiques pertinents pour assurer l'accessibilité de la commune de Névache, une étude multipartite est nécessaire, car les réponses envisagées porteront sur des compétences croisées : communales, intercommunales, départementales.

**Conditions de réalisation**

La réalisation de cette mission sera externalisée et confiée à un expert.

**Pilotage**

A définir

**Maître d'ouvrage**

A définir

**AR Prefecture**

005-240500439-20200128-D2020\_06-DE  
Reçu le 04/02/2020  
Publié le 04/02/2020

**Échéancier**

Opération	Année N	Année N+1	Année N+2
Etude de faisabilité et réglementaires sur le secteur Plampinet – Torrent des Sables		X	X

**Coût**

40 000 € HT soit 48 000 € TTC

**Plan de financement**

*Financement fonds Barnier ou BOP à hauteur de 50 % **sur le montant HT***  
*Autofinancement 50 %*

**Indicateurs de suivi**

Réalisation de l'étude de faisabilité

**Axe 6 : TRAVAUX DE PROTECTION ACTIVE****Action 6.3 : Etude sur la valorisation des matériaux issus des opérations de curage des torrents***Action non prioritaire***Territoire concerné****Communauté de Communes du Briançonnais****Objectif**

Les objectifs sont :

- D'identifier la qualité des matériaux des torrents
- D'identifier les possibilités de valorisation des matériaux
- D'identifier les zones de stockage potentielles en cas de non valorisation ou de besoin de stockage intermédiaire.

**Description de l'action**

L'entretien des torrents et des ouvrages de protections hydrauliques (seuils, plage de dépôts...) nécessite des curages. Deux cas de figure existent : la valorisation des matériaux est possible ou non. Toutefois, la question du stockage de ces matériaux pose des difficultés aux communes et aux entreprises qui n'ont pas d'emplacement de stockage que les matériaux soient valorisables ou non. La question du transport des matériaux de curage est également à prendre en compte pour une valorisation économique optimale et limiter les émissions de gaz à effet de serre.

A travers cette action, la volonté est de connaître la qualité des matériaux des torrents et d'animer un groupe de travail multipartite pour envisager la valorisation ou le stockage des matériaux dans des conditions financières efficaces pour chacun.

Le département des Hautes-Alpes a également identifié cette problématique.

**Conditions de réalisation**

La constitution d'un groupe de travail avec l'ensemble des partenaires privés et publics permettra d'animer cette réflexion.

La réalisation des analyses de matériaux sera également à effectuer pour envisager les possibilités de valorisation des matériaux.

**Pilotage***Communauté de Communes du Briançonnais***Maître d'ouvrage***Communauté de Communes du Briançonnais*

**AR Prefecture**

005-240500439-20200128-D2020\_06-DE

Reçu le 04/02/2020

Publié le 04/02/2020

**Échéancier**

Opération	Année N	Année N+1	Année N+2
<i>Analyse des matériaux</i>		X	X
<i>Animation du groupe de travail</i>		X	X

**Coût**

Animation du groupe de travail en interne par l'animateur STEPRIM

Analyse des matériaux : 10 000 € HT soit 12 000 € TTC

**Plan de financement***Financement fonds Barnier ou BOP à hauteur de 50 % **sur le montant TTC****Autofinancement 50 %***Indicateurs de suivi**

Réalisation des analyses

Compte-rendu des réunions du groupe de travail

**Axe 6 : TRAVAUX DE PROTECTION ACTIVE****Action 6.4 : Etudes de Maîtrise d'œuvre et études réglementaires pour le torrent de la Ruine (hors pont sur la RD)***Action prioritaire***Territoire concerné****Commune de Val des Prés****Objectif**

Le torrent de la Ruine produit plusieurs laves torrentielles traversant le hameau de Val des Prés, menaçant plusieurs maisons en contre-bas de la route et coupe la circulation de la RD994G. Lors de l'été 2019, le site a été sinistré à 3 reprises, enclavant le village de val des Prés et la totalité de la commune de Névache.

Cette action relève d'un secteur prioritaire d'intervention pour la CCB au regard de l'urgence à agir.

Plusieurs études d'avant-projet ont été réalisées préconisant la réalisation d'une plage de dépôt, d'un pont cadre en lieu et place des buses actuelles et le remodelage de la confluence entre le torrent de la Ruine et de la Clarée.

Aujourd'hui, 2 scénarios estiment les travaux à 270 000 € Ht ou 720 000 €. L'objectif est donc de mettre à jour ces études afin de contenir le coût d'investissement, de procéder à la maîtrise d'œuvre et à la réalisation des études réglementaires relatives à cette opération.

A noter que la réalisation du pont sur la RD 994G est du ressort du Département qui a donné un avis favorable quant à la réalisation de cette opération.

**Description de l'action**

Sur la base des études d'esquisse réalisées, l'objectif de cette action est de :

- mettre à jour les études AVP afin de contenir le coût d'investissement,
- procéder à la maitrise d'œuvre,
- réaliser les études réglementaires.

**Conditions de réalisation**

La mise en œuvre d'un partenariat avec le Département et la réduction du cout d'investissement sont nécessaires à la réalisation de cette opération.

**Pilotage**

Communauté de Communes du Briançonnais

**AR Prefecture**

005-240500439-20200128-D2020\_06-DE

Reçu le 04/02/2020

Publié le 04/02/2020

**Maître d'ouvrage**

A définir

**Échéancier**

Opération	Année N	Année N+1	Année N+2
Mise à jour ces études afin de contenir le coût d'investissement		X	
maitrise d'œuvre		X	X
études réglementaires		X	X

**Coût**

40 000 € soit 48 000 € TTC

**Plan de financement***Financement fonds Barnier ou BOP à hauteur de 50 % **sur le montant HT****Autofinancement 50 %***Indicateurs de suivi**

Rendu du PRO

Réalisation des études réglementaires

**Axe 7 : TRAVAUX DE PROTECTION PASSIVE****Action 7.1 : Système d'endiguement : Identification des secteurs clefs et réalisation des études réglementaires***Action prioritaire***Territoire concerné****Commune de la Communauté de Communes du Briançonnais****Objectif**

Afin d'être en conformité avec la réglementation, de s'assurer de la pérennité des systèmes d'endiguement, la réalisation des études réglementaires (étude de danger, déclaration du système d'endiguement et consignes de surveillance) est nécessaire. De plus la réglementation prévoit que les systèmes d'endiguement soient déclarés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022. L'objectif est donc de déclarer les systèmes d'endiguement majeurs et prioritaires sur le Briançonnais en cohérence avec la stratégie du territoire.

**Description de l'action**

A ce jour aucun système d'endiguement n'est déclaré, alors que la législation prévoit que la déclaration soit faite pour 1<sup>er</sup> janvier 2022. La réalisation de ces études est donc un enjeu pour le Briançonnais.

La démarche d'animation mise en œuvre dans le cadre du STEPRIM va permettre de définir les secteurs clés à protéger et permettre d'identifier les systèmes d'endiguement prioritaires à déclarer.

Deux critères d'analyse peuvent déjà être identifiés : la population protégée et l'état des ouvrages de protection.

Le choix des systèmes d'endiguement à déclarer sera soumis à un arbitrage éclairé par la démarche de concertation du STEPRIM.

Sur les systèmes prioritaires, les études de danger et les études nécessaires pour déclarer les systèmes d'endiguement seront réalisées dans le cadre du STEPRIM d'intention. Elles permettront également d'avoir des éléments plus précis sur la faisabilité réglementaire des opérations de travaux à programmer en amont de la candidature au STEPRIM complet.

**Conditions de réalisation**

Aux vues des compétences techniques demandées, l'externalisation de cette action est nécessaire.

**Pilotage**

Communauté de Communes du Briançonnais

**AR Prefecture****Maître d'ouvrage**

Communauté de Communes du Briançonnais

005-240500439-20200128-D2020\_06-DE  
Reçu le 04/02/2020  
Publié le 04/02/2020**Échéancier***Année 1, 2 et 3*

Opération	Année N	Année N+1	Année N+2
Etude de danger et déclaration de l'ouvrage	X	X	X

**Coût**

300 000 € HT soit 360 000 € TTC

**Plan de financement***Financement fonds Barnier ou BOP à hauteur de 50 % **sur le montant HT**  
Autofinancement 50 %***Indicateurs de suivi**Réalisation des cahiers des charges par le chargé de mission en interne  
Nb d'études réglementaires réalisées.



**Axe 7 : actions et travaux sur les biens visant à réduire leur vulnérabilité****Action 7.2 : Etude de vulnérabilité du dispositif de protection du bois du Suffins - Chute de blocs***Action non prioritaire***Territoire concerné****Commune de Montgenèvre****Objectif**

Analyse de l'efficacité du dispositif de protection actuel et définition des mesures de diminution de la vulnérabilité

**Description de l'action**

Le quartier de la Grosse Pierre, sur la commune de Montgenèvre, est concerné par un risque de chute de blocs provenant de la falaise du Bois des Suffins. La commune a déjà procédé à des travaux de protection en 1999, par la mise en place de filets de protection (1 000 kJ). Depuis trois ans, plusieurs évènements se sont produits et ont endommagé la protection.

De plus, la dernière chute, en octobre 2019, a rompu le filet et un des blocs a terminé sa course à proximité immédiate d'une maison.

Dans ces conditions, il apparaît nécessaire d'analyser plus finement l'aléa et de proposer des mesures d'amélioration du dispositif de protection.

L'action comprend :

- Diagnostic structurel des ouvrages existants
- Analyse de l'aléa : de départ, de propagation et d'atteinte.

Définition des travaux de diminution de la vulnérabilité (parades actives et passives) au stade AVP.

**Conditions de réalisation**

Prestation externalisée

**Pilotage**

Commune de Montgenèvre

**Maître d'ouvrage**

Commune de Montgenèvre

**AR Prefecture**

005-240500439-20200128-D2020\_06-DE  
Reçu le 04/02/2020  
Publié le 04/02/2020

**Échéancier**

Opération	Année N	Année N+1	Année N+2
<i>Etude de vulnérabilité du dispositif de protection du bois du Suffins - Chute de blocs</i>	X		

**Coût**

10 000 € HT soit 12 000 € TTC

**Plan de financement**

*Financement fonds Barnier ou BOP à hauteur de 50 % **sur le montant HT***  
*Autofinancement Montgenèvre 50 %*

**Indicateurs de suivi**

Rapport d'étude